

Service éducatif routière
Affaire suivie par Céline BARROUX
☎ 02 47 70 81 26
✉ celine.barroux@indre-et-loire.gouv.fr

**EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, À
TITRE ONÉREUX, DE LA CONDUITE DES VÉHICULES À
MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

DOSSIER D'AGRÉMENT

(Arrêté du ministre de l'équipement, des transports et du logement NOR/EQ/S/01/0026/A du 8 janvier 2001)

MOTIF DE LA DEMANDE :

- 1ère demande
 renouvellement *
 transfert ou modification du local d'activité **

* La demande de renouvellement d'une autorisation d'exploiter doit être adressée à la DDT (61 avenue de Grammont 37 000 TOURS) au moins deux mois avant l'expiration de la validité

** En cas de transfert ou modification du local professionnel, la demande doit être formulée au moins deux mois avant le date de changement

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom patronymique : Prénom :

Nom marital s'il y a lieu :

Né(e) le : à Dépt/Pays :

Domicilié(e) :

agissant en qualité de (1) : exploitant (e) individuel(le) représentant(e) légal(le)

de l'établissement désigné si après :

Nom ou raison sociale :

Numéro de siret ou siren :

Numéro d'agrément préfectoral :

(s'il s'agit d'un renouvellement)

Adresse de l'établissement :

☎ 📞 portable : ✉ :

Désignation des formations aux catégories au permis de conduire (cocher le ou les catégories demandées) :

- AM A1 A2 A
 B1 B AAC BE B96
 C1 C1E C CE
 D1 D1E D DE

IDENTIFICATION DES MOYENS

LE LOCAL :

- ◆ superficie dem²
- ◆ nombre total de personnes susceptibles d'être accueillies dans l'établissement(y compris le personnel) :.....
- ◆ nombre d'issue(s) (pour un effectif > à 19 personnes : 2issues de secours obligatoires) :.....

Préciser les éléments suivants s'il y a lieu, en cochant les cases correspondantes :

- entrée indépendante de toute autre activité
- salle affectée à l'inscription des élèves distincte du local destiné à l'enseignement
- modification de l'agencement des salles par rapport à l'agrément précédent :
 - isolation phonique de la salle destinée à l'enseignement
 - respect des normes d'hygiène, de sécurité contre l'incendie
 - accessibilité aux handicapés (locaux neufs ou dans le cadre de travaux de modification ou d'extension)

Pour toute demande une visite du local sera faite

LES VÉHICULES :

1- indiquer le nombre de véhicules dont dispose l'établissement :

2- pour chaque catégorie enseignée, compléter le tableau ci après :

CATÉGORIES	AM	A1	A2	A	B1	B	BE	B96	C1	C1E	C	CE	D1	D1E	D	DE
NOMBRE DE VÉHICULES																

3- possédez-vous un véhicule aménagé (handicap): OUI NON

Si oui merci de préciser l'immatriculation du véhicule :

LES ENSEIGNANTS :

1- indiquer le nombre d'enseignants (y compris l'exploitant) :

2- pour chaque catégorie enseignée, compléter le tableau ci après :

CATÉGORIES	AM	A1	A2	A	B1	B	BE	B96	C1	C1E	C	CE	D1	D1E	D	DE
NOMBRE D'ENSEIGNANTS																

certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande et atteste avoir pris connaissance que l'adresse déclarée dans la demande vaut déclaration de domicile, opposable au demandeur dans toutes les relations ultérieures avec l'administration.

Fait à

le

Signature :

PIÈCES À JOINDRE

Concernant la demande

- Demande « Agrément » recto-verso dûment complétée, datée et signée .
- Justificatif d'identité du demandeur
- Une photo d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile du demandeur
- Un exemplaire des statuts enregistrés,
- Extrait de la délibération désignant le représentant légal,
- Extrait du K *bis* d'inscription au registre du commerce et des sociétés datant de moins de 3 mois
- Justification de l'inscription au rôle de la taxe professionnelle ou, à défaut, déclaration d'inscription à l'URSSAF

Pour une création :

- Copie soit d'un titre ou d'un diplôme, soit d'une attestation de formation justifiant de la capacité du demandeur à gérer un établissement d'enseignement de la conduite (sinon il faut nommer un directeur pédagogique le plus souvent un enseignant attaché à l'établissement)
- Si besoin, justificatif d'identité du directeur pédagogique

Pour un renouvellement :

- Copie d'une attestation de formation justifiant de la réactualisation des connaissances du détenteur de l'agrément (sinon il faut nommer un directeur pédagogique le plus souvent un enseignant attaché à l'établissement)
- Si besoin, justificatif d'identité du directeur pédagogique

Concernant les moyens de l'établissement

Les enseignants :

- Copie des autorisations d'enseigner en cours de validité de l'ensemble des enseignants attachés à l'établissement, exploitant compris

Le local :

- Copie du titre de propriété ou du bail de location du local professionnel
- Plan du local professionnel coté

Une visite du local sera faite avant toute délivrance ou renouvellement

Les véhicules :

- Copie des certificats d'immatriculation justifiant de la propriété ou de la location du ou des véhicules professionnels y compris remorque

En cas de dispense de l'enseignement BE –B96: copie de la notice descriptive de la remorque précisant largeur et hauteur de la caisse (*celles-ci ne peuvent être inférieures à celles du véhicule tracteur*) ou tout document mentionnant ces caractéristiques techniques.

- Copie des attestations d'assurance pour chaque véhicule professionnel couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers ainsi qu'aux personnes transportées
- Le cas échéant, convention écrite précisant les conditions de mise en commun des personnels et des moyens, avec tableau des répartitions (**PAS POUR UNE CREATION**)